

POINT FORT

Aides pour entreprises en détresse

COVID-19. Alors que Vaud et Fribourg ferment à leur tour restaurants, bars et théâtres, tour d'horizon des mesures de soutien à l'économie et des contributions à fonds perdu.

MAUDE BONVIN

La Confédération a débloqué un peu moins de 73 milliards de francs pour venir en aide aux entreprises et aux salariés touchés par les conséquences de la Covid. Ce mercredi, le Conseil fédéral pourrait mettre en consultation son projet de loi en faveur des PME durement affectées par les mesures sanitaires. Elles pourraient bénéficier, dès décembre, d'aides financières à fonds perdu. Depuis mars, la stratégie du gouvernement s'axe sur quatre axes principaux.

APG

Le Conseil fédéral a mis en place un premier régime spécial: les APG-Corona. Les indépendants qui doivent fermer leur établissement ou qui subissent une interdiction de manifestation peuvent prétendre à ce soutien. Les employés et les indépendants en quarantaine qui ne peuvent pas télétravailler ont aussi droit à cette prestation. C'est aussi valable pour les parents qui doivent s'occuper de leur enfant de moins de douze ans pour cause de fermeture de crèche ou d'école par exemple. Pour les travailleurs, le montant des APG s'élève à 80% du salaire

mais au maximum à 196 francs par jour. Pour les indépendants, le montant de cette aide dépend du revenu annuel de 2019. La loi Covid-19 prévoit par ailleurs que les indépendants indirectement touchés par les mesures sanitaires puissent aussi obtenir des APG. Le Conseil fédéral doit encore mettre en œuvre cette législation qui aura un effet rétroactif au 17 septembre.

RHT

Une autre mesure phare pour soutenir l'économie réside dans la réduction de l'horaire de travail (RHT) ou chômage partiel. En temps normal, une entreprise ne peut pas faire appel à cet instrument plus d'une année. Sa durée a récemment été étendue à dix-huit mois. Aucune mesure supplémentaire n'est attendue sur le plan du chômage partiel.

Crédits Covid

De mars à juillet, les PME ont eu accès à des prêts cautionnés par la Confédération. Quelque 16,4 milliards de francs sur une enveloppe totale de 40 milliards leur ont ainsi été octroyés. Il n'est aujourd'hui plus possible de faire appel à cette aide, ce que regrette notamment



Contraints de fermer à travers toute la Suisse romande, les bars et restaurants vont vite manquer de liquidités.

Swissmem. La faitière de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux préconise de réactiver ce dispositif jusqu'à la fin de l'année pour éviter les faillites. Pour l'instant, sa demande auprès de la Berne fédérale est restée vaine.

Les conditions de remboursement de ces prêts ne sont par ailleurs pas connues. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer sur cette question en décembre. En octobre, le

National a proposé de fixer la durée de remboursement à huit ans voire dix pour les entreprises en grande difficulté financière. Il souhaite aussi maintenir les taux d'intérêt à 0% pour les crédits jusqu'à 500.000 francs et à 0,5% pour ceux jusqu'à 20 millions.

Cas de rigueur

Le Conseil fédéral veut enfin donner un coup de pouce financier aux secteurs particulièrement af-

fectés par la crise. Il pense notamment aux organisateurs d'événements et aux forains ainsi qu'à la branche du voyage et du tourisme. A ce sujet, le ministre de l'Economie, Guy Parmelin, a indiqué vouloir avancer rapidement. Initialement, ce coup de pouce devait entrer en vigueur au début de l'année prochaine. Il pourrait à présent s'appliquer dès décembre. Avant cela, les cantons devront donner leur aval. Concrètement, les entreprises ayant perdu 60% de leur chiffre d'affaires en raison de la Covid-19 pourraient bénéficier de contributions à fonds perdu. Les cantons devraient contribuer à ces fonds à hauteur de 50%. L'Union patronale suisse (UPS) appelle à une mise en place de cette aide le plus rapidement possible.

Plans de relance cantonaux

En complément du soutien de la Confédération, plusieurs cantons ont délié les cordons de la bourse. Fribourg a mis sur la table 123 millions de francs destinés notamment aux commerçants, au tourisme et à la culture. Vaud a lui aussi débloqué plus de 100 millions. Parmi les bénéficiaires de cet argent, figurent les start-

up, les chômeurs et les acteurs culturels.

Neuchâtel veut consacrer à son programme de soutien 42 millions et Berne 35 millions. Le Valais a lui notamment prévu 240 millions pour le secteur touristique. Le Jura clôture le classement des cantons romands avec 9 millions.

Genève prévoit plus de 150 millions d'aide. Nathalie Fontanet, qui a hérité provisoirement du département de l'économie de Pierre Maudet, a rencontré mardi soir les associations économiques du canton. Si aucune nouvelle mesure n'a été prise, des sujets de réflexions ont été énoncés, dont celui d'allonger la liste des secteurs susceptibles d'être des cas de rigueur, à savoir la restauration ou les commerces. «Vaud a décidé mardi que les commerces restaient ouverts. Bien que je ne conteste pas les décisions sanitaires, j'ai un peu l'impression que le commerce de proximité est le parent pauvre de l'équation à Genève», analyse Vincent Subilia, directeur général de la [Chambre de commerce du canton \(CCIG\)](#). Selon lui, il faut «envisager sans tabou des mesures additionnels». – (Collaboration MI)

Au tour de Vaud et de Fribourg de renforcer leurs mesures

Les cantons de Fribourg et Vaud ferment à leur tour bars, restaurants, musées, cinémas ainsi que théâtres jusqu'au 30 novembre. Ils suivent en cela Genève, Neuchâtel ou encore le Jura. Au niveau des cantons romands, seuls Berne et le Valais vont moins loin. Les autorités valaisannes pourraient toutefois annoncer ce mercredi de nouvelles restrictions.

Les autorités fribourgeoises et vaudoises ont cependant décidé mardi de maintenir ouverts les salons de coiffure et les cabinets d'esthétiques. Sont par contre fermés les piscines et les fitness. Quant aux discothèques, elles ne peuvent déjà plus être exploitées.

Les employés vaudois feront du télétravail

Sur le plan du télétravail, Fribourg s'en tient à la recommandation du Conseil fédéral qui conseille aux entreprises de le pratiquer. Vaud le rend obligatoire partout où cela est possible. Dans ce canton, les réunions professionnelles sont autorisées jusqu'à trente personnes, moyennant le port du masque et le respect des distances. Pour le reste, les rassemblements privés et publics sont limités à cinq personnes, sauf exceptions. A Fribourg, ce seuil passe à dix.

Quant au soutien à l'économie, Vaud communiquera à ce sujet jeudi. Le Conseil d'Etat fribourgeois indique lui étudier de nouvelles mesures d'accompagnement pour les secteurs contraints

de fermer et les emplois qui en dépendent.

Etat de nécessité

Hier, le Conseil d'Etat vaudois a prononcé l'état de nécessité. Vendredi passé, le gouvernement fribourgeois a fait de même. Cela permet aux exécutifs cantonaux de prendre des décisions sans passer par le législatif.

Fribourg a également sollicité l'appui de l'armée. Il a aussi fait appel à la protection civile fribourgeoise et vaudoise. Hier, sa communication s'est faite plus alarmiste que celle de Vaud. Ainsi, selon les autorités fribourgeoises, «il est minuit moins cinq. Malgré les mesures prises jusqu'ici, la situation épidémiologique dans le canton et la progression du nombre d'infections au Covid-19 de ces dernières semaines sont toujours plus préoccupantes. Les capacités du système de santé touchent à leurs limites.»

Contacté, l'hôpital fribourgeois (HFR) indique compter 190 patients hospitalisés par cause de coronavirus. Quant à sa capacité totale de lits, elle varie en fonction du personnel à disposition. Depuis le début de la pandémie, 285 personnes atteintes du virus ont pu quitter l'hôpital et 67 sont décédées. La semaine passée, le Chuv dénombrait 108 patients Covid. L'hôpital prévoit une capacité d'accueil de plus de 300 individus affectés par cette maladie. Chuv et HFR ont tous deux reporté les opérations non urgentes. – (Maude Bonvin)

«Soutien vital aux indépendants mais pas tenable à long terme»

La deuxième vague de coronavirus coupe Guillaume Laurent dans son élan.



«Avec mon associé, Michel Herren, nous nous débrouillons comme nous pouvons», déclare le directeur d'Athle.ch. Son site internet est dédié à l'athlétisme et à la course à pied. Essentiellement suisses, ses clients sont des organisateurs de compétitions et leurs sponsors.

Ce printemps, l'activité de la page web s'est trouvée complètement à l'arrêt. «Cet été, elle a quelque peu repris grâce à l'organisation d'épreuves par la fédération suisse d'athlétisme», précise le CEO.

Aujourd'hui, c'est retour à la case départ: «Rien n'est prévu jusqu'à la fin de l'année. Et il y a encore beaucoup d'incertitudes pour 2021.» Les organisateurs de grandes compétitions sportives doivent décider, ces prochaines semaines, s'ils maintiennent leur manifestation de février. Selon le patron, les grosses structures hésitent à engager des frais. C'est d'ailleurs pour cette raison que beaucoup de courses à pied populaires en ville ont été annulées cet automne et cet hiver, avant même les restrictions de rassemblements prononcées par les autorités.

Projets impossibles

En attendant, Guillaume Laurent et son associé se demandent s'ils ne doivent pas se tourner vers une

autre activité, gage de davantage de sécurité. «Je suis complètement dans l'expectative. Nous ne sommes pas une fabrique de pièces détachées. Nous construisons avec du vivant. Tout projet est empêché», déplore-t-il.

A court terme, la situation financière d'Athle.ch n'est pas catastrophique. «Nous pouvons survivre jusqu'à la fin de l'année. Après, cela risque d'être beaucoup plus compliqué», avertit celui qui espère un retour à la normale au début de l'an prochain. Et d'ajouter: «Au vu de la situation actuelle, je suis bien conscient que cela ne sera pas le cas.»

Une aide suspendue

Guillaume Laurent est dirigeant salarié de son entreprise, une catégorie d'indépendants qui n'a pas eu droit aux APG ce printemps mais aux RHT moins généreuses. Depuis, cette différence de traitement a été corrigée par le Conseil fédéral. Une différence qui n'a toutefois pas eu un impact considérable sur l'argent reçu par Athle.ch.

Depuis le 15 septembre, le CEO ne perçoit plus d'aide financière. Le versement des APG devrait prochainement reprendre de manière rétroactive. Une décision du Conseil fédéral en ce sens est attendue. «Avec l'incertitude actuelle, ce soutien s'avère vital pour moi. Il ne représente toutefois pas une solution à long terme, ni pour mon entreprise, ni pour l'activité économique en général», conclut l'entrepreneur. – (Maude Bonvin)

Les victimes de la Covid-19 ont généralement plus de 80 ans

A Genève depuis lundi soir, tous les commerces non essentiels sont fermés, jusqu'au 29 novembre au moins. Des «mesures difficiles, mais indispensables» pour casser la hausse vertigineuse des cas de Covid-19, ont décrété les autorités genevoises dimanche. Sur le terrain, les HUG annoncent 493 personnes hospitalisées dont 52 aux soins intensifs et intermédiaires.

L'âge moyen des décès est de 83,5 à Genève

Qu'en est-il des décès? Qui meurt du virus? À ce jour, le canton annonce 341 décès, dont 90% sont survenus chez des personnes âgées de 70 ans et plus. La classe d'âge des 80-89 ans est la plus touchée, et aucun décès n'a été rapporté chez des personnes de moins de 30 ans. Au total, plus de 53% des décès concernent les hommes, selon les chiffres du département de la santé.

Genève ne fournit pas l'âge moyen des décès. Il s'élève à 83,5 ans depuis le début de la pandémie. Quant à l'âge médian, il est très proche puisqu'il se situe à 84,72 ans. Ces chiffres sont très proches de l'espérance de vie dans le pays (*ndlr*: 83,6 ans). «L'âge moyen est train de baisser», alerte Laurent Paoliello, chargé de communication au département de la santé à Genève. «Il faut savoir que nous testons toutes les personnes qui décèdent, sauf celles évidemment où la mort est liée à un accident. C'est pourquoi, nous avons toujours un décalage de 3-4 jours entre le moment où la personne est décédée est la publica-

tion des résultats», explique le porte-parole.

Contrairement à Genève, le canton de Zurich précise directement l'âge médian et moyen des victimes du Covid dans son bulletin hebdomadaire. Pour la semaine du 27 octobre au 2 novembre, le premier se situe à 90 ans, alors que l'âge moyen des décès est de 85 ans.

Chez les autres cantons romands, les gouvernements communiquent les décès par classe d'âge. Par exemple, Vaud recense à ce jour 356 décès, dont près de 85% sont survenus chez des personnes âgées de 75 et plus. Jusqu'au 19 octobre 2020, la statistique des décès Covid-19 publiée recensait aussi bien les décès confirmés par un test positif que ceux probables suite au diagnostic d'un médecin. «Dans un souci d'homogénéité, et pour se conformer à la pratique de l'OFSP et des autres cantons, nous avons décidé de mettre à jour ses statistiques et de ne retenir que les chiffres des personnes décédées avec un test Covid-19 positif. Cette volonté de cohérence explique la baisse du nombre total des décès survenus dans le canton», précise le canton sur son site.

L'Hôpital du Valais annonce avoir pris en charge 656 patients depuis le début de la pandémie, dont 93 sont décédés. Il s'agit principalement de patients âgés, de plus de 75 ans avec des comorbidités. «Le nombre des cas âgés de 60+ augmente également et est quatre fois plus élevé durant la semaine du 19 au 25 octobre que durant la semaine du pic de mars», fait remarquer le canton. – (Matteo Ianni)